

**DEC170542DERCI**

**Décision portant nomination de Mme Nadine CATTAN, aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nadine CATTAN, Directrice de recherche en géographie au CNRS (DR1, DRT1C) Directrice de l'UMR Géographie-cités à Paris (UMR8504) est nommée chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI), direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CATTAN demeure affectée à l'UMR Géographie-cités, 13 rue du Four 75006 PARIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2017, Mme Nadine CATTAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs